

Belgium-Namur: Business services: law, marketing, consulting, recruitment, printing and security
OJ S 251/2013 28/12/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Philippe Lorent, attaché délégué

E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773096

Fax: +32 81773102

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=403511

Additional information can be obtained from:

Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Philippe Lorent, attaché délégué

E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773096

Fax: +32 81773102

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: RW-SpW-SG-DSJ-direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges

Postal address: Place de wallonie, 1 bât II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Derock

For the attention of: Monsieur Etienne Claeys

E-mail: louisphilippe.derock@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 81333133

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000
Country: Belgium
For the attention of: Philippe Lorent, attaché délégué
E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be
Telephone: +32 81773096
Fax: +32 81773102

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

Other: Mobilité

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Promotion de la Semaine de la Mobilité 2014 (du 16 au 22.9.2014).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 13: Advertising services

NUTS code BE3 Région wallonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent cahier spécial des charges porte sur l'organisation et la promotion de la Semaine de la Mobilité en Wallonie qui se déroulera du 16 au 22.9.2014. Le public cible est le suivant: la population wallonne âgée de 18 à 65 ans, vivant en zone urbanisée et auto-soliste. L'objectif est d'inciter ces personnes à réfléchir à leur mode de déplacement (la voiture n'étant pas toujours la solution la plus efficace), de leur démontrer les avantages des modes de transport alternatifs et de les inciter à tester de nouvelles solutions de mobilité. L'objet de ce marché est notamment de créer un concept créatif faisant le lien entre toutes les opérations qui se déroulent durant cette période, de proposer des actions de terrain favorisant l'essai des moyens de transport alternatifs à la voiture en usage individuel, de mettre en place des partenariats avec des acteurs média, des partenaires institutionnels (associations,...) et des acteurs de terrains comme des communes, des écoles ou des entreprises, de communiquer avec la presse. Ce marché se déroulera en 3 phases : * Une 1ère phase : la validation du concept final de la Semaine de la Mobilité 2014. * Une 2ème phase : La mise à disposition d'outils promotionnels. * Une 3ème phase : La réalisation des actions durant la Semaine de la Mobilité et évaluation de la campagne de communication. Durée totale : 8 mois En application de l'article 26 §1er 2° b) de la loi du 15 juin 2006, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de répéter au maximum 3 fois le présent marché.

II.1.6. CPV code(s)

79000000 Business services: law, marketing, consulting, recruitment, printing and security

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le présent marché peut être répété au maximum 3 fois. Hors répétitions, le montant du marché est estimé à 198 000 EUR HTVA. Le montant total du marché, répétitions éventuelles comprises, est estimé à 792 000 EUR HTVA.

Estimated value excluding VAT: 792 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Ce marché ne contient pas d'options. Il peut être répété au maximum 3 fois au sens de l'article 26 §1er, 2°, b) de la loi du 15 juin 2006.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 8 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Voir le cahier spécial des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir le cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Article 61 § 4 - Causes d'exclusion: par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61 § 1 et § 2 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la

passation des marchés publics dans les secteurs classiques. L'attention est attirée sur le fait qu'avant de prendre la décision d'attribution, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, ou chaque associé en cas de société momentanée, à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 61 § 3 de l'arrêté royal précité. Article 62 § 1 à § 3 et § 5 / Article 63 / Article 66 - Situation juridique Art. 62 § 1 - Le soumissionnaire belge ou étranger employant du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la Sécurité Sociale des travailleurs joint à son offre, une attestation de l'Office national de sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale. L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres. Toutefois, le soumissionnaire belge employant du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 précitée est dispensé de produire l'attestation de l'Office national de sécurité sociale visée aux alinéas 1 et 2. En effet, la vérification de la situation en sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application DIGIFLOW qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale. Art. 62 § 2 - Le soumissionnaire belge ou étranger employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre, une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. Art. 62 § 3 - Lorsque le soumissionnaire belge ou étranger emploie du personnel visé tant par le § 1er que par le § 2, les dispositions des deux paragraphes s'appliquent. Art. 62 § 5 - Le soumissionnaire assujéti à la sécurité sociale des travailleurs indépendants joint à son offre une attestation dont il résulte qu'il est en règle avec ses obligations en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale. Art. 63 - Le soumissionnaire joint à son offre, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres. Art. 66 - Les attestations visées aux articles 62 et 63 doivent être produites par chaque associé, en cas de société momentanée.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les soumissionnaires doivent transmettre, pour démontrer leur capacité financière et économique, l'un des documents suivants :

- une déclaration bancaire, établie conformément au modèle repris en annexe au présent cahier spécial des charges. Remarque: l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que certains organismes financiers soit refusent de fournir la déclaration bancaire précitée soit en fournissent une non conforme en tous points au modèle annexé.

ou

- une attestation d'engagement de constitution de cautionnement, établie conformément au modèle repris en annexe du présent cahier spécial des charges. Remarque: l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que l'attestation d'engagement de constitution de cautionnement doit être dûment complétée et signée par une société de cautionnement.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Les soumissionnaires doivent transmettre, pour démontrer leur capacité technique ou professionnelle, les documents suivants :

- la liste des principaux services équivalents ou similaires réalisés au cours des 3 dernières années en matière d'organisation d'évènement et de communication, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés. Pour satisfaire aux exigences relatives à ce

critère, les soumissionnaires devront avoir prestés au minimum 3 services équivalents ou similaires au cours de ces 3 dernières années. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut simplement par une déclaration du prestataire de services. De plus, ils fournissent des exemples d'outils de communication (spot radio, flyer, bannière internet) réalisés au cours de ces 3 dernières années.

- les références en matière technique : * expérience du candidat en communication ; * expérience démontrant la capacité du candidat à mesurer les résultats des actions entreprises ;

- Le curriculum vitae du chef de projet et des collaborateurs qui travailleront sur le projet ;
- en cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique le curriculum vitae du ou des sous-traitant(s) ainsi que la liste de leurs références en rapport avec la part du marché qui lui ou leur est confiée.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

O2.01.01 - 13F66

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 24.2.2014 - 10:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.2.2014 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 24.2.2014 - 10:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

L'attention est attirée sur le fait que les documents du marché (cahier spécial des charges, métrés ou inventaires, plans y compris de format A0) sont uniquement et gratuitement téléchargeables sur le portail des marchés publics de la Région wallonne dont l'adresse URL est la suivante : <http://marchespublics.wallonie.be> Le pouvoir adjudicateur a la faculté de répéter le présent marché avec l'adjudicataire par le biais d'une procédure négociée conformément à l'article 26, § 1er, 2°, b) de la loi du 15 juin 2006. Concernant la rubrique II. 2.2, l'attention est attirée sur le fait que ce marché ne comporte pas d'options mais que celui-ci puisse être répété au maximum 3 fois.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@raadvst-consetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: - demande de suspension en extrême urgence : requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des 2 =_ date de prise de connaissance) - demande d'annulation : 60 jours à partir de la connaissance de la décision. NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex : octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773096

Fax: +32 81773102

VI.5. Date of dispatch of this notice

23.12.2013